

Décision du Maire N° 23 – 04 portant sur les contrats de location entre la commune et la FOL de la Nièvre dans le cadre de l’intermédiation locative pour l’accueil des populations déplacées d’Ukraine

Le Maire de la Commune de Pougues-les-Eaux,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°20 – 27 en date du 23 mai 2020 portant délégation de pouvoirs au Maire conformément à l’article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l’instruction NOR : INTV2208085J du 10 mars 2022 portant sur la protection temporaire et relative à la mise en œuvre de la décision du Conseil de l’Union européenne du 5 mars 2022, prise en application de l’article 5 de la directive 2001/55/CE du Conseil du 20 juillet 2001,

Vu la délibération du conseil municipal n°22-44 du 5 juillet 2022 portant fixation des loyers de la Gentilhommière,

Considérant l’accueil de populations déplacées d’Ukraine, bénéficiaires de protection temporaire, dans le cadre de l’offensive militaire russe,

Considérant que la commune est propriétaire de logements situés à la Gentilhommière 351 Avenue Conti à Pougues les Eaux qu’elle met à disposition de cette population,

Considérant le dispositif mis en place par les pouvoirs publics français pour faciliter la mise à disposition de logements au bénéfice de ces populations et en l’occurrence, le système d’intermédiation locative spécifique dans le parc privé permettant de loger temporairement ces personnes,

Considérant que dans le cadre de ce dispositif, la Fédération des Œuvres Laïque de la Nièvre est agréée pour être locataire de logements qu’elle sous loue à des personnes déplacées d’Ukraine,

Considérant les projets de contrat de location portant sur les logements N°2 et N°3 occupés par des familles ukrainiennes,

DECIDE

1° d’approuver les contrats de location entre la commune et la Fédération des Œuvres Laïque de la Nièvre (7-11 Rue du Commandant Rivière 58 000 NEVERS) portant sur le logement N°2 pour un montant mensuel de 559€ et le logement N°3 pour un montant mensuel de 566€.

2° de signer les contrats de location.

Fait à Pougues-les-Eaux, le 23 janvier 2023

Le Maire,



Sylvie CANTREL

Mairie de Pougues les Eaux – 90 Parc Simone Veil
58320 POUGUES LES EAUX
03 86 90 96 00
mairie@ville-pouguesleaux.fr